



## Licenciement abusif ou non???

Par **retsam94**, le **22/07/2009** à **00:30**

Bonsoir, mon patron vient de me licencier pour faute grave (abandon de poste) le 16/07/09 suite à un entretien préalable au licenciement du 18/06/09 et un courrier me rappelant mon abandon de poste le 06/06/09. en faite j'ai convenu avec mon patron de 2 semaine de congés du 18/05/09 au 04/05/09 avec reprise le 05/05/09 et lorsque j'ai appelé pour savoir l'heure de prise de service du lendemain le 04/05/09 au soir, mon patron me disait que j'étais mis à pied pour abandon de poste car je n'est pas repris à la date du 05/05/09. En faite il se mélangeait dans la discussion et s'enfonçait tout seul! j'ai reçu une lettre recommandée donc le 06/05/09 qui disait que j'étais en abandon de poste depuis le 18/05/09 et que j'ai du prendre mes congés de ma propre initiative et dans ce même courrier il est dit que je suis appelé a un entretien en vue d'un licenciement le 18/06/09. Alors que lorsque j'ai eu mon patron il ne m'a pas reproché d'abandon de poste depuis le 18/05/09 mais que j'ai pas repris mon travail le 05/06/09 comme convenu alors que le 05/06/09 tombait le lendemain de notre conversation! quand il s'est rendu compte de sa gaf il n'a plus voulu continuer a discuté et à raccroché! Ce que je voulais savoir c'est si mon patron a le droit de m'envoyer un courrier m'appelant à venir à un entretien en vue d'un éventuel licenciement pour m'expliquer sur mon abandon de poste et de me mettre une mise à pied sans m'avoir envoyé aucun courrier de mise en demeure de reprendre mon poste de travail pendant ma période de congé??? est-ce une obligation légale?? Puis finalement je voulais savoir si je vais au Prud'hommes pour licenciement abusif est-ce que les moyens de preuves tels qu'un enregistrement video d'une conversation téléphonique que j'ai eu avec mon employeur dans lequel il dit explicitement que j'étais censé reprendre mon poste le 05/06/09 est accepté comme preuve par les juges???? car étant donné que mon patron avait tendance à dire tout le temps le contraire dans les courriers de ce qui me disait oralement j'ai décidé d'enregistré toutes mes conversations que ce soit au téléphone ou face à face avec lui avec mon téléphone portable à son insu biensur car je n'avais pas d'autres moyens de prouver qu'il mentait! et que sur les dates de congés il était bien d'accord et mes enregistrements l'atteste! je vous remercie

tous de l'attention et de l'aide que vous m'apporterez!bonne soirée